

**MAIRIE**

1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 25 août 2020, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 19 août 2020

Présents : M. BOSSEBOEUF Gilles, Maire, MM. DIDIER Jacky, PIN Olivier, Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine, adjoints, M. ROUSSEL Hugo, Mmes FABA Sylvie, BAZILLE Sylvie, M. BERGES Ludovic, Mmes ALEXIS Marie (arrivée au point 2.2), SIRE Gladys, M. LHOMMEAU Thomas.

Absents excusés : Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie, adjointe, M. COISCAUD Vincent, Mme SAUMUR Marina, M. BONNIN Vincent.

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie à M. DIDIER Jacky.

Secrétaire de séance : M. PIN Olivier

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020

Le compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

2. Présentation de candidats à la reprise du restaurant

2.1 – Présentation de Madame Aurore SOUIL et Monsieur Ludovic NOEL.

« Nous avons déjà rencontré certains élus le 21 janvier 2020. Le dossier s'est arrêté suite à la situation pandémique. Cuisinier de métier (CAP cuisine et mention traiteur) et serveuse en place, nous avons travaillé plus de 10 ans ensemble. Nous souhaitons garder une cuisine traditionnelle, y compris en pizzas et ouvrir plus la période bar. Nous souhaitons travailler avec des produits locaux ; Nous voulons changer le nom du restaurant et développer une activité traiteur. Ouverture tous les midis de la semaine (8h -15 h). Fermeture les soirs du lundi, mardi, mercredi en basse saison. Jeudi soir pizza à emporter. Ouvert vendredi et samedi soir et dimanche pizza à emporter. Horaires plus larges en été. On démarrerait le bail le 1 octobre si nous avons l'accord pour l'emprunt que nous ferions auprès de notre banque, une rencontre est prévue le 5 septembre 2020 (nous demandons qu'ils contactent la banque dès maintenant pour savoir quel serait le délai pour l'acceptation du dossier) et l'activité 10 jours après. On fera attention aux régimes spéciaux. »

2.2 – Présentation de Monsieur Sébastien EHRET

« Actuellement installé à Faymoreau, petit village de 200 habitants, très visité pour sa mine. Je souhaite proposer une cuisine travaillée mais pas gastronomique avec des produits locaux, tout fait maison et rester original. Je reprendrai les mêmes horaires, garderai les pizzas, en rajoutant des spécialités alsaciennes. Deux menus ouvriers au choix à midi, une gamme de menus à 17 et 25 euros. J'ai comme objectif de devenir « maître restaurateur ». Je recherche un endroit où je peux me sentir bien. Je souhaite embaucher un cuisinier mais rester en salle. Je me démarquerais par mon origine

Page du registre n°

alsacienne. Tous les produits pourront être « à emporter ». Ma publicité se fera par le bouche à oreille et très liée au passage local et à l'utilisation de produits du cru. Objectif ouverture pour le 15-17 octobre. »

Pour les deux candidats, actuellement il n'y a pas d'accord avec les restaurateurs actuels. Deux autres personnes seront reçues lundi prochain et nous prendrons une décision ensuite.

3. Radon : dépistage à l'école

Plusieurs devis ont été demandés. L'Ets E-MAIDIAG a été retenue pour un montant de 636 € TTC. Voir ci-dessous la prestation proposée :

DEPISTAGE RADON	<u>Date</u> : 10/07/2020
Prestations proposées et tarif	<u>Site</u> :
Sarl Expass Diagnostics E-MAIDIAG	Groupe scolaire 86510 Champagné-Saint-Hilaire

A- Prestations proposées :

L'opérateur qui interviendra dans le dépistage du radon au sein des bâtiments situés sur la commune a pour mission, conformément à l'arrêté du 22 juillet 2004 (relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public) et/ou l'arrêté du 7 août 2008 (relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux de travail) et des méthodologies de dépistage normalisées :

- d'établir les caractéristiques du bâtiment ;
- de déterminer les zones homogènes (zones dont les caractéristiques vis-à-vis de la pénétration du radon – architecture des lieux, nature du sol, ... - et de sa répartition – régime de ventilation, température, ... - à l'intérieur des volumes de cette zone sont identiques ou très voisines) ;
- de poser les détecteurs solides de traces nucléaires :
Le nombre de dispositifs à implanter est d'au moins un dispositif par zone homogène occupée plus d'une heure par jour (en continu ou discontinu) avec un minimum de 2 par bâtiment. Si la zone homogène retenue est de grande surface, il est nécessaire de poser :

➤ **Bâtiments et cavités** : 1 détecteur par tranche de 200m²,

La définition de l'occupation est adaptée en fonction du contexte réglementaire dans lequel le dépistage du radon doit être réalisé. Dans le cadre du code du travail, il s'agit de la somme des activités professionnelles, visées par l'arrêté du 7 août 2008, exercées une heure par jour ouvré, en continu ou discontinu, pour un même travailleur ou non, équivalent à 200 heures par an. Dans le cadre des lieux ouverts au public, l'occupation concerne une seule et unique personne.

Le matériel fourni répond aux exigences de la norme NF ISO 11665-4. De manière à être représentatif de l'inhalation, les dosimètres sont placés à une hauteur comprise en 1 et 2 mètres, si possible proches du centre de la pièce considérée et située dans les locaux fréquentés les plus bas (le radon étant plus dense que l'air). Les mesures doivent être effectuées :

➤ **Bâtiments de surface ou souterrains** : 1 seule période de mesure, entre le 15 septembre de l'année en cours (N) et le 30 avril de l'année suivante (N+1).
✓ 1 rapport de dépistage

La durée de pose des détecteurs est, généralement, comprise entre 2 et 3 mois.

La mesure tenant compte d'une période d'inoccupation (vacances scolaires) et ne devant pas excéder 20% de la durée totale de pose, la pose des détecteurs dans les établissements d'enseignement ne peut être réalisés que du 15 septembre de l'année en cours (N) jusqu'au 15 janvier de l'année suivante (N+1).

- de déposer les détecteurs : après la dépose, les détecteurs font l'objet d'une analyse, destinée à donner le résultat de la concentration moyenne en radon dans les locaux investigués ;
- de faire parvenir au client, après analyse, le rapport de dépistage dans un délai d'un mois.

La société **E-MAIDIAG** est agréée par l'Autorité de Sureté Nucléaire pour procéder aux dépistages du radon, niveau N1 A. A la demande du client, une copie de l'agrément pourra être fournie.

4. Subvention pour coffrets électriques du stade

Nous avons reçu un courrier la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, voir ci-après :

Madame, Monsieur le Maire,

Le COVID a durement frappé l'ensemble de notre société. En tant que représentant régional du football amateur, je sollicite votre haute bienveillance afin de participer à notre Fonds Régional pour les Petits Investissements.

Ce fonds a été mis en place afin de soutenir les clubs ayant des projets d'acquisition de matériels. Nous avons décidé d'y engager 300 000 euros sur nos fonds propres ce qui représente un engagement important. Il ne sera pas renouvelé d'une année sur l'autre et viens soutenir nos clubs dans cette période difficile.

Nous sommes certains qu'un soutien de la part de l'ensemble des institutions permettrait de redonner de l'envie, de la passion à nos bénévoles.

Je sais que vous êtes, comme moi, préoccupé par la situation et le devenir des associations et en particulier celles du football si importantes dans nos communes. C'est en ce sens que je crois que le soutien à l'acquisition d'un matériel durable nous aiderait à redonner de la motivation à nos structures associatives.

Aussi, je tiens à vous préciser que l'association CHAMPAGNE ST HILAIRE SC a été retenue et va pouvoir bénéficier d'une aide de 5 225,03€ sur un budget total de 8 708,39€. Je n'aurais de cesse de vous remercier de nous aider afin de réduire le reste à charge du club. Une participation de 20% de votre part serait exceptionnelle et vous en sais gré par avance. Sachez que nous allons solliciter le Conseil Départemental ainsi que le Conseil Régional.

Dans l'attente d'une réponse que j'espère favorable, je vous prie de croire en ma haute considération.



SAÏD ENNJIMI
PRÉSIDENT
LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

COURRIER N° 2001
REÇU LE

31 JUL. 2020

Suite à ce courrier, M. le Maire a eu un dialogue avec Mme Fanny LOISON, en charge de ce dossier à la LFNA, et nous nous sommes entendu sur le courrier qui suit :

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier et je vous en remercie, merci de noter que notre adresse mail a changé et qu'elle est: contact@champagne-saint-hilaire.fr

Nous avons échangé avec votre collaboratrice Madame Fanny Loison, et nous sommes en accord pour:

- L'investissement se fera par la commune de Champagné-Saint-Hilaire, qui est propriétaire des équipements, et c'est la commune et non le club qui percevra la subvention.
- Nous attendons le retour de vos demandes auprès de la Région et du Département avant de nous engager, vous nous informerez dès que possible de leur réponse.
- Votre subvention représente environ 72% du montant HT des travaux, la commande étant passée par la commune, nous devrions récupérer le fctva qui représente 1396,82 euros en N+1 par rapport aux travaux.
- Si vous avez des aides de la Région ou Département ça diminuera notre reste à charge, s'il n'y avait pas d'aide, le reste à charge pour la commune serait de 2031,96 euros (ce que je ne souhaite pas car les finances de la commune sont tendues) plus la TVA la première année, ce qui ferait 3483,36 euros à trouver sur le budget de la commune.

J'attends donc de vos nouvelles pour savoir comment nous avançons sur ce dossier, mais je vous dit un grand merci pour ce que vous faites pour que les clubs ruraux continuent à exister.

Sincères salutations,

Le Maire
Gilles BOSSEBOEUF

Monsieur le maire propose de préparer le budget et d'intégrer ce projet dans le programme communal.

5. Projet de marché hebdomadaire

Des devis ont été demandés pour les branchements et pour l'éclairage des places. Prochaine réunion le 7 septembre à 17 h 30.

6. Voirie 2020/2021/2022/2023

Les routes prioritaires à entretenir pour les conseillers présents :

Aménagement des trottoirs de l'entrée route de Sommières, ce n'est pas pris en compte par la CCCP, ce ne sera donc pas dans ce programme.

La groie, la prunerie, la biguerie

Route de pied baugé

Les conseillers enverront leurs observations par mail

7. Projets : subvention CCCP (COVID), Département (flash ACTIV) et future DSIL

7.1 – Le département a créé un flash ACTIV d'un montant de 50 % de l'ACTIV3 que chaque commune a en 2020, ce qui fait 14500 € pour Champagné-Saint-Hilaire à condition de faire un

investissement minimum de 18125 € H.T. Le dossier doit être déposé avant le 15 septembre et les travaux lancés avant le 21 novembre 2020 avec des entreprises du département de la Vienne.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou donne une subvention de 8500 € à condition que la commune fasse un investissement minimum de 17000 € H.T. avec des entreprises du secteur.

Nous avons, conformément à notre réunion, commencé à demander des devis :

- Aménagement en borne électrique et éclairage des places pour un marché hebdomadaire
- Réfection du théâtre de verdure à la base de loisirs
- Caniveaux route de Sommières
- Toilettes 16 rue Etienne Saby
- Menuiserie salle de catéchisme et ses annexes
- Digicode au gîte
- Columbarium 4 cases
- Voirie rue des Ormeaux
- Composteur public, Ludovic Bergès demandera à Christophe Desbancs de la CCCP de venir nous expliquer ce qu'il y a de prévu.
- Volets de la mairie, Nadine Mémin demandera des chiffrages.

Nous demanderons également un chiffrage pour des clôtures sur les terrains que nous avons acquis derrière l'école, route de Couhé et stade. D'autres devis seront demandés selon les disponibilités des uns et des autres. Bien entendu, tout ne sera pas fait, nous ferons un choix suite au budget qui sera proposé.

7.2 – Mme la Sous-Préfète Laurence CARVAL a téléphoné en juillet au Maire pour l'informer qu'il y aurait certainement de la DSIL de débloquer pour des projets sur la transition énergétique et locaux de santé et pour le petit patrimoine classé et non classé. Nous devons nous positionner rapidement (réunion à définir).

8. Divers

8.1 - Les panneaux du parcours autour de l'étang de la Fédération de chasse et de notre grand étang sont en cours de pose. L'observatoire sera consolidé début septembre et la pose des panneaux terminée en septembre 2020.

8.2 - Les passages derrière notre terrain de tennis pour aller vers la rue de la Carrière ou vers l'école sont effectués, il restera à faire le semis de pelouse.

8.3 – Rentrée scolaire 97 enfants avec l'ITEP qui se fera mardi prochain sur un rythme de 4.5 jours semaine

8.4 – Pendant les vacances, des poubelles doubles ont été installées à la base de loisirs. Nous avons peint la grille du cimetière, des bancs. Une commande de 4 autres poubelles doubles a été faite. Nous sommes en consultation à acheter des range-vélos.

8.5 – Base de loisirs

Il y a beaucoup de monde à la pêche mais aussi sur tous les espaces. Il faudra que nous écrivions un règlement et que nous fassions un panneau promotionnel et explicatif.

8.6 – Accueil d'une stagiaire à l'école

8.7 – Demande pour organiser une manifestation

Nous avons reçu une demande de vente au déballage (voir ci-après)

Objet : demande pour organiser une manifestation REÇU LE

À : contact@champagne-saint-hilaire.fr

24 AOÛT 2020

Monsieur le Maire,

MAIRIE
de CHAMPAGNE ST HILAIRE

Je suis micro entrepreneure en organisation d'évènement depuis un an et je souhaite organiser une vente au déballage sur votre commune de champagné st hilaire courant septembre si possible.

Suite à la crise sanitaire actuelle, je suis déjà au courant des gestes barrières à mettre en place et à faire respecter pour satisfaire aux normes gouvernementales comme le port du masque, le gel hydroalcoolique à disposition et la distanciation physique entre autres.

J'ai juste besoin d'un point électrique et de toilettes . C'est pourquoi j'ai pensé au stade de football sous condition qu'il soit disponible et inoccupé ce jour là évidemment.

Je me tiens à votre disposition si vous avez besoin de plus amples renseignements .

Dans l'attente de votre réponse ou d'un rendez-vous, recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma sincère considération.

Mme USER Valérie

OK pour l'organisation sur la Base de loisirs (9 pour ; 2 abstentions ; 1 contre). M. le Maire prendra contact avec la personne.

9. Fêtes et événements

Nous avons accueilli Saverio TOMASELLA, psychanalyste, le samedi 7 août 2020. Une trentaine de personnes assistaient à sa conférence.

Journées du Patrimoine : 19 septembre 2020 « éducation par une vie sportive et villageoise »

10h00 : ouverture de l'exposition de peinture et de dessins d'enfant

11h30 : Vernissage de l'exposition et présentation du livre « Champagné–Saint-Hilaire au fil des mois » par l'association Murmures et Cultures à Champagné.

A partir de 15h00 : jeux dynamiques et sportifs par l'association Les Montagnards (place de la Mairie)

La séance est levée à 22h20.

Ont été prises les délibérations suivantes :

Aucune.

Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 ^{er} adjoint		
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 ^{ème} adjointe	Excusée	
PIN	Olivier	3 ^{ème} adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 ^{ème} adjointe		
COISCAUD	Vincent	conseiller	Excusé	
ROUSSEL	Hugo	conseiller		
FABA	Sylvie	conseillère		
BAZILLE	Sylvie	conseillère		
SAUMUR	Marina	conseillère	Excusée	
BERGES	Ludovic	conseiller		
ALEXIS	Marie	conseillère		
SIRE	Gladys	conseillère		
LHOMMEAU	Thomas	conseiller		
BONNIN	Vincent	conseiller	Excusé	